



EXTRAITS du PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE

Commune d'Aureville

Département de la Haute Garonne

Edité le : 27/09/2016
Validé le : 27/09/2016
Mis à jour : 13/12/2022

Table des matières

1 PREAMBULE

2 PRESENTATION SUCCINCTE DE LA COMMUNE

3 PRESENTATION DES RISQUES

3.1 QU'EST-CE QU'UN RISQUE ?

3.2 LE DDRM : DOSSIER DÉPARTEMENTAL DES RISQUES MAJEURS

3.3 LE RISQUE INONDATION

3.3.1 QU'EST-CE QU'UNE INONDATION ?

3.3.2 QUELS SONT LES TYPES DE CRUES ?

3.3.3 QUELS SONT LES RISQUES D'INONDATION DANS LA COMMUNE ?

3.3.4 QUELLES SONT LES MESURES PRISES PAR LA COMMUNE ?

3.3.5 QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

3.4 LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

3.4.1 QU'EST-CE QU'UN MOUVEMENT DE TERRAIN ?

3.4.2 COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

3.4.3 QUELS SONT LES RISQUES DE MOUVEMENT DE TERRAIN DANS LA COMMUNE ?

3.4.4 QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?

3.4.5 QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

3.5 LE RISQUE SISMIQUE

3.5.1 QU'EST-CE QU'UN SÉISME ?

3.5.2 PAR QUOI SE MANIFESTE-T-IL ?

3.5.3 QUELS SONT LES RISQUES DE SÉISME DANS LA COMMUNE ?

3.5.4 LES CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNES ET LES BIENS

3.5.5 LES BONS COMPORTEMENTS FACE AUX RISQUES DE SÉISME

3.6 LES FEUX DE FORÊT

3.6.1 QU'EST-CE QU'UN FEU DE FORÊT ?

3.6.2 COMMENT SURVIENT-IL ?

3.6.3 LES DIFFÉRENTS TYPES DE FEUX

3.6.4 QUELS SONT LES RISQUES DANS LA COMMUNE ?

3.6.5 QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?

3.6.6 QUE DOIT FAIRE L'INDIVIDU ?

3.7 RISQUES METEOROLOGIQUES – VENT VIOLENT, ORAGES, NEIGE-VERGLAS

3.7.1 QU'EST-CE QUE LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE ?

3.7.2 COMMENT SE MANIFESTE-T-ILS ?

3.7.3 QUELS SONT LES RISQUES DANS LA COMMUNE ?

3.7.4 QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?

3.7.5 QUE DOIT FAIRE L'INDIVIDU ?

3.8 RISQUES METEOROLOGIQUES – GRAND FROID

3.8.1 QU'EST-CE QU'UN " GRAND FROID " ?

3.8.2 QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES ?

3.8.3 QUELS SONT LES RISQUES GRAND FROID DANS LA COMMUNE

3.8.4 QUELLES SONT LES MESURES PRISES PAR LA COMMUNE ?

3.8.5 QUELS SONT LES BONS COMPORTEMENTS ?

3.9 RISQUE METEOROLOGIQUE – CANICULE

3.9.1 QU'EST-CE QU'UNE CANICULE ?

3.9.2 QUELS SONT LES DANGERS ET LES CONSÉQUENCES

3.9.3 QUELS SONT LES RISQUES CANICULE DANS LA COMMUNE

3.9.4 QUELLES SONT LES MESURES PRISES PAR LA COMMUNE ?

3.9.5 QUELS SONT LES BONS COMPORTEMENTS ?

3.10 LE RISQUE NUCLEAIRE

3.10.1 QU'EST-CE QUE LE RISQUE NUCLÉAIRE ?

- 3.10.2 QUEL EST LE RISQUE NUCLÉAIRE DANS LA COMMUNE ?
- 3.10.3 QUELLES SONT LES MESURES PRISES PAR LA COMMUNE ?
- 3.10.4 QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?
- 3.11 LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES**
- 3.11.1 QU'EST-CE QUE LE TMD ?
- 3.11.1 QUEL EST LE RISQUE TMD DANS LA COMMUNE ?
- 3.11.2 QUELLES SONT LES MESURES PRISES PAR LA COMMUNE ?
- 3.11.3 QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

4 DISPOSITIF COMMUNAL D'ALERTE

5 DISPOSITIF COMMUNAL D'ACTION

6 DISPOSITIFS D'EVACUATION ET DE SECURISATION

7 DISPOSITIF D'ACCUEIL DE LA POPULATION

8 RECENSEMENT DES MOYENS MOBILISABLES SUR LA COMMUNE ET MODALITES DE MOBILISATION

9 ANNUAIRE

ANNEXES

10.1 LISTE DES ENTREPRISES, ARTISANS, AGRICULTEURS

10.2 LISTE DES MEDECINS, INFIRMIERS

11 ZONES POUR DISTRIBUTION BOITES À LETTRES

1 PREAMBULE

Ce document est un extrait du Plan Communal de Sauvegarde qui est disponible en Mairie pour diriger les opérations de secours. Cet extrait mis en ligne sur le site web de la mairie doit permettre aux citoyens d'Aureville de prendre connaissances des risques sur la commune et des précautions à prendre face à ces risques.

Pourquoi réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS)?

- Pour permettre à la commune de faire face à des situations déstabilisantes nécessitant une réaction rapide et préserver les vies humaines, la sécurité des biens et de l'environnement, limiter les pertes économiques ...
- Pour permettre au maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police d'assurer la direction des opérations de secours en bénéficiant d'une organisation structurée ou de mettre en œuvre les mesures décidées par le préfet lorsque celui-ci est directeur des opérations de secours.

Article L731-3 du code de la Sécurité Intérieure

Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Il peut désigner l'adjoint au maire ou le conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile. (...)

Il est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention.

Le plan communal de sauvegarde est arrêté par le maire de la commune (...)

La mise en œuvre du plan communal ou intercommunal de sauvegarde relève de chaque maire sur le territoire de sa commune (...).

2 PRESENTATION SUCCINCTE DE LA COMMUNE

Superficie du territoire communal : 6,8 km².

Géographie :

Notre commune est située à 18 km au sud de Toulouse, dans les coteaux du Lauragais (Latitude : 43° 28' 57" Longitude : 1° 27' 12 " Altitude : de 169 m à 286 m, centre village 200 m). Elle est intégrée dans la communauté d'agglomération du SICOVAL.



Elle est traversée par 2 routes départementales :

- la RD 24 reliant Lacroix-Falgarde à Montgiscard
- la RD 35 reliant Ramonville à Venerque

Elle est irriguée par les ruisseaux :

- Le Cossignol le long de la RD24
- Ruisseau des mérigues
- Ruisseau des gouttes

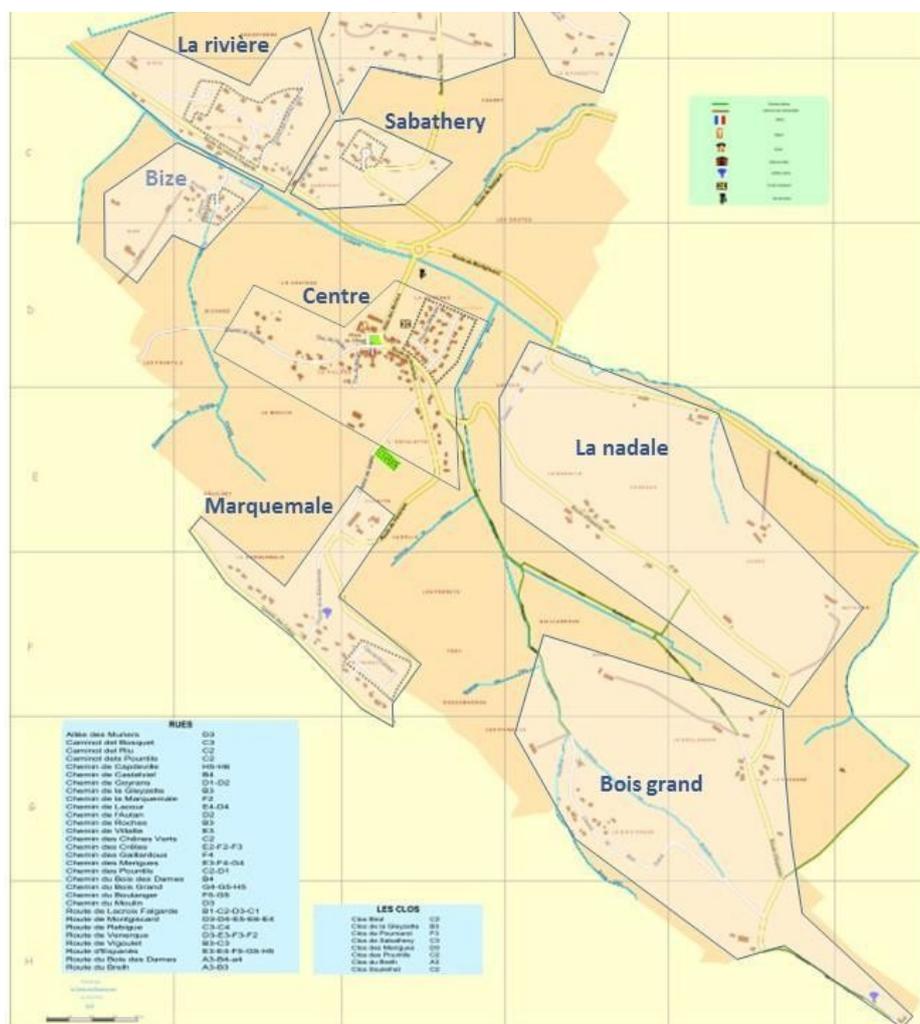
Donnée Insee 2011 <http://www.insee.fr/fr/themes/comparateur.asp?codgeo=com-31025#resume>

Population totale : 755 habitants (recensement INSEE 2011).

284 Résidences dont 5 résidences secondaires (source INSEE 2011)

Répartition de la population sur la commune

La population est rassemblée dans le centre du village (100 habitations), autour de lieux dits ou en habitats diffus. Les principales zones d'habitation sont du nord au sud de la commune : le Breilh du haut et du bas, le bois des Dames, la Bourdette et la Gleysette (54 habitations), le camino del Bosquets (25 habitations), la Rivière, Birol, Sauveterre et le clos du Souleihat (45 habitations), Sabathery (9 foyers), Bize et le clos des Pountils (12 habitations), la Nadale, Lacour, Casse et Maynard (9 habitations), la Marquemale, le clos des Poumarol et Villate (40 habitations), Le bois grand, le boulanger et la Favasse (31 habitations).



[Télécharger le plan](#)

Population à risque :

- 19 personnes de plus de 80 ans (Tableau annexe)
- Quelques personnes à mobilité réduite mais non isolées.

Lieux d'accueil, d'enfants et d'adolescents

Ecole Élémentaire Centre village

123 enfants scolarisés dont 75 d'Aureville à la rentrée 2015-2016 dans le cadre d'un regroupement pédagogique avec les communes de Clermont le Fort (RPI) et Goyrans (SIEMCA).

Temps scolaire et périscolaire : 7h 30 – 19H00

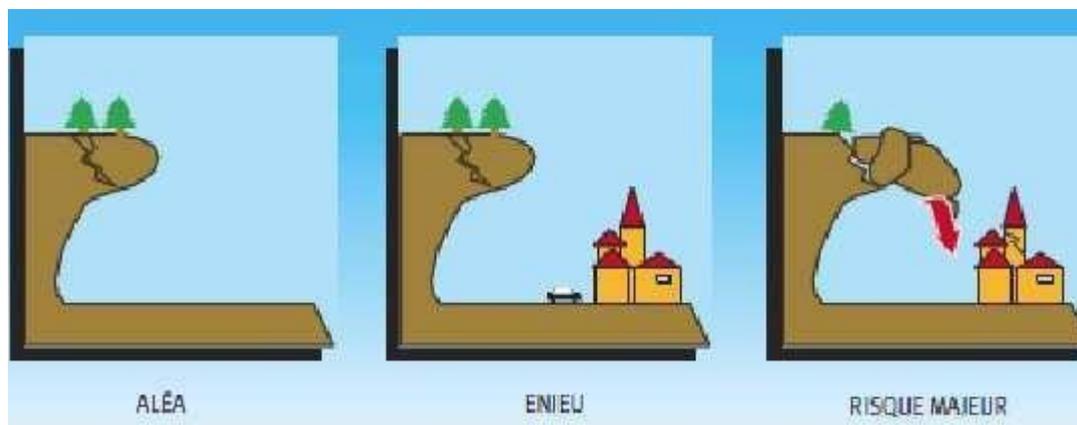
Salle polyvalente Centre Village

Activités organisées par le Foyer Rural

La commune dispose de chemins de randonnées attirant des visiteurs principalement le week-end et d'un parc municipal ouvert mais dont l'utilisation est soumise à un arrêté municipal affiché sur les panneaux à l'entrée du parc.

3 PRESENTATION DES RISQUES

3.1 QU'EST-CE QU'UN RISQUE ?



Un évènement potentiellement dangereux ou ALEA n'est un risque que s'il s'applique à une zone où des ENJEUX humains, économiques ou environnementaux sont présents.

3.2 LE DDRM : Dossier Départemental des Risques Majeurs

Le code de l'environnement précise (article L 125-2) que l'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques est un droit. L'information préventive doit permettre au citoyen de connaître les dangers auxquels il est exposé et les moyens de protection et de secours mis en œuvre par les pouvoirs publics

Le préfet a élaboré le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) et publié par décret du 16 juin 2014 la liste des communes exposées aux risques majeurs.

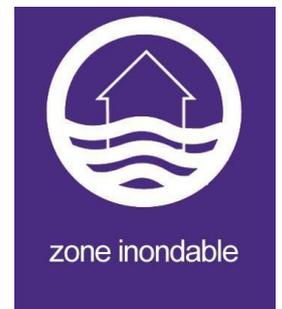
La commune d'Aureville n'est concernée que par le risque de sécheresse. (PPRS du 01/10/2013)

[DDRM](#) Haute Garonne

3.3 LE RISQUE INONDATION

3.3.1 Qu'est-ce qu'une inondation ?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau et des vitesses de courant parfois très supérieures à la normale. Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.



Il existe des facteurs aggravant tels le caractère imperméable des sols, la fonte des neiges, la morphologie du lit fluvial, le taux de saturation du sol, la densité hydrographique.

L'ampleur de l'inondation est fonction de :

- la capacité d'écoulement des cours d'eau,
- l'intensité et la durée des précipitations,
- la surface et la pente du bassin versant,
- la couverture végétale et la capacité d'absorption du sol,
- la présence d'obstacles à la circulation des eaux.

3.3.2 Quels sont les types de crues ?

Des inondations de plaine ou crues lentes : un débordement du cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation des eaux pluviales,

Des crues torrentielles : une crue torrentielle charrie des boues et/ou des matériaux solides dont la densité peut être importante (transport de rochers de plusieurs dizaines de tonnes). Elle est en général rapide et très destructrice, provoquée par des précipitations extrêmes qui s'abattent sur de petits bassins versants fortement pentus (vitesse d'écoulement >4m/s),

Les crues dues au ruissellement urbain : elles sont dues aux aménagements urbains (imperméabilisation des sols, réseaux d'assainissement inadaptés).

3.3.3 Quels sont les risques d'inondation dans la commune ?



Figure SEQ Figure * ARABIC 1: RD 24 depuis le chemin de Rivals 19/08/1983

Historique :

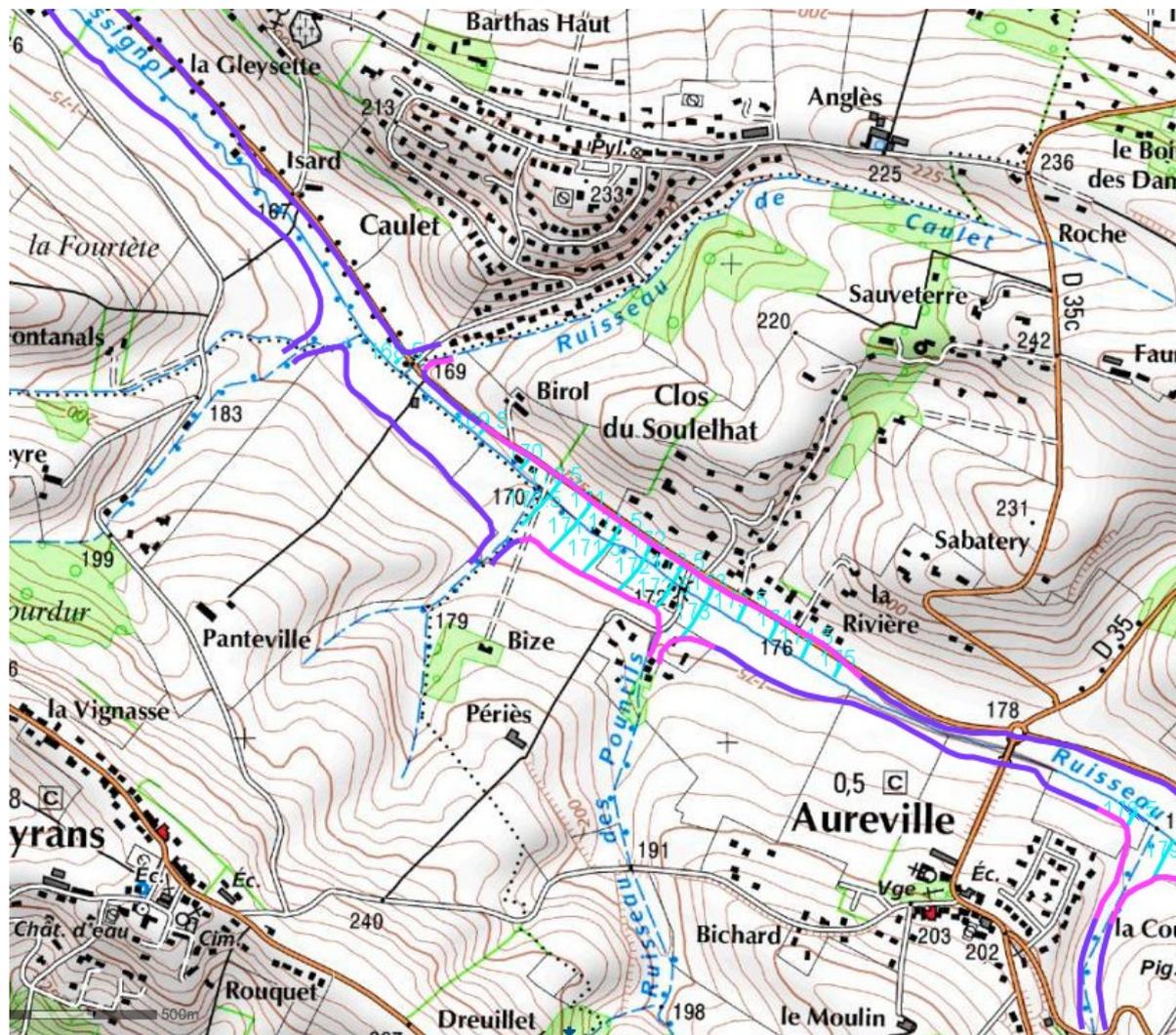
21/06/1993: Inondation par crue et ruissèlement.

25/12/1999: Inondation par crue et ruissèlement.

10/06/2000: Inondation par crue et ruissèlement.

La commune est exposée à des inondations le long du Cossignol, liées au ruissellement des champs en amont sans gravité à ce jour pour les populations locales.

Ces inondations ont eu comme impact une coupure de la circulation de quelques heures sur la RD 24 avec déviation au niveau des communes voisines (CORRONSAC, ESPANES, MONTBRUN, DEYME).



3.3.4 Quelles sont les mesures prises par la commune ?

Des travaux ont été réalisés au niveau du ruisseau du Cossignol : recalibrage du ruisseau, enrochement, amélioration des franchissements.

Début des années 2000, des études ont été réalisées par le cabinet ARTELIA pour définir une zone informative du risque de submersion. Cette étude est intégrée au POS et prise en compte dans les réalisations de construction.

Pour minimiser l'écoulement des eaux dans les lotissements des bassins tampons ont été aménagés.

3.3.5 Que doit faire la population ?

AVANT :

- prévoir les gestes essentiels :
 - fermer les portes et fenêtres,
 - couper le gaz et l'électricité,
 - mettre les produits sensibles au sec,
 - surélever le mobilier,
 - installer des passerelles d'accès,
 - amarrer les cuves,
 - faire une réserve d'eau potable et de nourriture,
 - préparer l'évacuation.

PENDANT :

- s'informer de la montée des eaux (radio, mairie...)
- se conformer aux directives des services techniques de la commune et des sapeurs-pompiers, y compris en cas de mesure d'évacuation,
- essayer d'obturer les portes et soupiraux du domicile,
- couper l'électricité,
- rester dans les étages supérieurs des habitations,
- ne pas s'engager sur une aire inondée,
- n'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre.

APRES :

- aérer et désinfecter les pièces,
- chauffer dès que possible,
- ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.

LES REFLEXES QUI SAUVENT :

Fermer les portes, les aérations :



Couper l'électricité et le gaz :



Monter immédiatement à pied dans les étages :



Ecouter la radio pour connaître :



LES CONSIGNES À SUIVRE :

Ne pas aller chercher les enfants à l'école; l'école s'occupe d'eux :



Ne pas téléphoner libérer les lignes pour les secours :



OU S'INFORMER ?

Préfecture – SIRACEDPC

DREAL - Service de prévision des crues,

DDT

Service Départemental d'Incendie et de Secours

Gendarmerie

Police

3.4 LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

3.4.1 Qu'est-ce qu'un mouvement de terrain ?

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle (fonte des neiges, pluviométrie anormalement forte, ...) ou anthropique (terrassment, vibration, déboisement, exploitation de matériaux, ...). Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques et est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

Les mouvements de terrain sont difficilement prévisibles et constituent un danger pour les vies humaines en raison de leur intensité, de leur soudaineté et du caractère dynamique de leur déclenchement.



3.4.2 Comment se manifeste-t-il ?

Il peut se traduire par :

- des mouvements lents et continus :
 - affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines naturelles ou artificielles (mines, carrières,...),
 - phénomènes de gonflement ou de retrait liés aux changements d'humidité de sols argileux (dessiccation lors d'une sécheresse prononcée et/ou durable, phénomènes de gonflement lorsque les conditions hydrogéologiques initiales se rétablissent),
 - tassement des sols compressibles (vase, tourbe, argile,...) par surexploitation
 - fluage des sols dans les collines mollassiques du Lauragais (mouvement lent de matériaux plastiques sur faible pente résultant d'une déformation gravitaire continue d'une masse de terrain non limitée par une surface de rupture clairement identifiée)
- des mouvements rapides et discontinus :
 - propagation des matériaux en masse,
 - des glissements de terrain par rupture d'un versant instable,
 - des éboulements, chutes de blocs et de pierres,
 - des effondrements qui résultent de la rupture des appuis ou du toit d'une cavité souterraine préexistante et se produisent de façon plus ou moins brutale.
- la propagation des matériaux remaniés :
 - coulées de boue dans les falaises des berges de la Garonne et de l'Ariège.

3.4.3 Quels sont les risques de mouvement de terrain dans la commune ?

La commune est exposée à des mouvements de terrains liés au différentiel sécheresse réhydratation des sols et aux ruissellements. Le risque sécheresse a essentiellement comme impact le risque mouvement de terrain.

Historique :

- 21/06/1993 Coulée de boue
- 01/07/2003 Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols

3.4.4 Quelles sont les mesures prises dans la commune ?

Sondage de sol pour les permis de construire depuis le POS initié en 1991.

Un plan de prévention du risque sécheresse a été approuvé le 01/10/2013.

3.4.5 Que doit faire la population ?

En cas d'éboulement ou de chutes de pierres :

AVANT

- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

PENDANT

- fuir latéralement,
- gagner au plus vite les hauteurs les plus proches,
- ne pas revenir sur ses pas,
- ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

APRES

- évaluer les dégâts et les dangers,
- informer les autorités,
- se mettre à disposition des secours.

OU S'INFORMER ?

DDT

Service de Restauration des Terrains en Montagne.

ONF

Préfecture - SIRACEDPC

DREAL

Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)

3.5 LE RISQUE SISMIQUE

3.5.1 Qu'est-ce qu'un séisme ?

Un séisme, ou tremblement de terre, est un mouvement sur une faille qui engendre des secousses plus ou moins violentes et destructrices à la surface du sol. De manière générale, les séismes ne se produisent jamais seuls. On parle ainsi d'essaims de tremblements. Certains, petits, précèdent parfois le séisme principal, ce sont des précurseurs. D'autres, plus nombreux, le suivent pendant des jours ou des mois : ce sont les répliques qui peuvent être parfois importantes.



Les séismes peuvent être naturels ou artificiels. Ils se classent selon leur mode de génération :

Mécanisme au Foyer	Séismes naturels	Séismes artificiels
Jeu d'une faille	<i>séismes tectoniques</i> : rupture soudaine des roches	mise en eau d'un grand barrage, exploitation de gaz, etc...
Explosion	<i>séismes volcaniques</i> : fracturation des roches due à l'intrusion de magma dégazage, oscillation propre du réservoir	tirs d'exploration sismique, tirs de mines et carrières, essais nucléaires souterrains
Implosion	<i>séismes d'effondrement</i> : effondrement de cavités dans le gypse ou le calcaire effondrement lié à un grand glissement de terrain	effondrements d'anciennes mines

Remarques :

Les séismes tectoniques sont de loin les plus courants. Ils sont bien expliqués par la tectonique des plaques.

Les séismes volcaniques accompagnent les éruptions volcaniques. Ils servent à la prévision des éruptions. Excepté les tirs nucléaires, les séismes artificiels sont généralement de petits séismes.

3.5.2 Par quoi se manifeste-t-il?

Un séisme est caractérisé par :

Son foyer ou hypocentre : région de la faille où se produit la rupture, et d'où partent les ondes sismiques.

Son épicentre : point de la surface terrestre à la verticale du foyer, où l'intensité du séisme est la plus forte.

Sa magnitude : elle mesure l'énergie libérée par le séisme sur l'échelle dite de Richter. Elle est fonction de la longueur de la faille et elle est donnée par la mesure de l'amplitude maximale mesurée par les sismographes à 100 km de l'épicentre. L'échelle de Richter se compose de 9 degrés, augmenter la magnitude d'un degré revient à multiplier l'énergie libérée par 30.

Son intensité : elle évalue les effets et dommages du séisme en un lieu donné. Ce n'est pas une mesure

objective, mais une appréciation de la manière dont le séisme se traduit en surface et dont il est perçu. On utilise habituellement l'échelle MSK qui comporte douze degrés. Le premier degré correspond à un séisme non perceptible, le douzième à un changement total du paysage. L'intensité n'est donc pas, contrairement à la magnitude, fonction uniquement du séisme, mais également du lieu où la mesure est prise. En effet, les conditions topographiques ou géologiques locales, notamment dans le cas de terrains sédimentaires reposant sur des roches plus dures, peuvent créer des effets de site qui amplifient l'intensité d'un séisme. Sans effet de site, l'intensité d'un séisme est maximale à l'épicentre et décroît avec la distance.

La fréquence et la durée des vibrations : ces deux paramètres ont une incidence fondamentale sur les effets en surface.

La faille provoquée peut se propager en surface. Un séisme peut se traduire à la surface terrestre par la dégradation ou la ruine des bâtiments, des décalages de la surface du sol de part et d'autre des failles, mais peut également provoquer des phénomènes annexes tels que des glissements de terrain, des chutes de blocs, une liquéfaction des sols meubles imbibés d'eau, des avalanches ou des raz-de-marée.

3.5.3 Quels sont les risques de séisme dans la commune ?

La commune d'AUREVILLE a été classée en zone de sismicité de niveau 1 : très faible. Aucune mesure particulière n'est prise au niveau de la commune.

3.5.4 Les conséquences sur les personnes et les biens

D'une manière générale les séismes peuvent avoir des conséquences sur la vie humaine, l'économie et l'environnement.

Les conséquences sur l'homme : le séisme est le risque naturel majeur le plus meurtrier, tant par ses effets directs tels les chutes d'objets ou effondrements de bâtiments, que par les phénomènes qu'il peut engendrer comme les mouvements de terrain ou les raz-de-marée. De plus, outre les victimes possibles, un très grand nombre de personnes peuvent se retrouver blessées, déplacées ou sans abri. Les conséquences économiques : si les impacts sociaux, psychologiques et politiques d'une possible catastrophe sismique en France sont difficiles à mesurer, les enjeux économiques, locaux et nationaux peuvent, en revanche, être appréhendés. Un séisme et ses éventuels phénomènes annexes peuvent engendrer la destruction, la détérioration ou l'endommagement des habitations, des usines, des ouvrages comme les ponts, routes, voies ferrées, ainsi que la rupture des conduites de gaz qui peut provoquer des incendies ou des explosions. Ce phénomène est la plus grave des conséquences indirectes d'un séisme.

3.5.5 Les bons comportements face aux risques de séisme

AVANT

- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde,
- privilégier les constructions parasismiques,
- repérer les points de coupure de gaz, eau, électricité,
- fixer les appareils et meubles lourds,
- repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri.

PENDANT LA PREMIERE SECOUSSE : RESTER OU L'ON EST

- Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours
- à l'intérieur : se mettre à l'abri près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres,
- à l'extérieur : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques), à défaut, s'abriter sous un porche,
- en voiture : s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.

APRES LA PREMIERE SECOUSSE : EVACUER LE PLUS VITE POSSIBLE

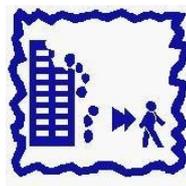
- couper l'eau, le gaz et l'électricité, ne pas allumer de flamme et ne pas fumer. En cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir, si possible, les autorités,
- évacuer le plus rapidement possible les bâtiments; attention il peut y avoir d'autres secousses,
- ne pas prendre l'ascenseur,
- s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et écouter la radio,
- ne pas aller chercher ses enfants à l'école.

LES REFLEXES QUI SAUVENT PENDANT

Abritez-vous sous un meuble solide :



Éloignez-vous des bâtiments :



APRES

Coupez l'électricité et le gaz :



Évacuez le bâtiment :



Écoutez la radio pour connaître :



LES CONSIGNES A SUIVRE

N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



OU S'INFORMER ?

Préfecture – SIRACEDPC
DDT
Gendarmerie
Service Départemental d'Incendie et de Secours
Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)
Bureau Central Sismologique Français

Pour en savoir plus sur le risque sismique, consultez le site Internet : <http://www.prim.net/> ou le site gouvernemental consacré au plan séisme : <http://www.planseisme.fr>

3.6 LES FEUX DE FORÊT

3.6.1 Qu'est-ce qu'un feu de forêt ?

On parle d'incendie de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite.



Les feux de forêts sont des sinistres qui se déclarent et se propagent dans des formations pouvant être :

- des forêts : formations végétales, organisées, dominées par des arbres et des arbustes, d'essences forestières, d'âges divers et de densité variable;
- des formations sub-forestières : formations d'arbres feuillus ou de broussailles appelées maquis (formation végétale basse, fermée et dense, poussant sur des sols siliceux) ou garrigue (formation végétale basse mais plutôt ouverte et poussant sur des sols calcaires).

3.6.2 Comment survient-il ?

Pour qu'il y ait inflammation et combustion, trois facteurs doivent être réunis, chacun en proportions convenables :

- un combustible, qui peut être n'importe quel matériau pouvant brûler : végétation vivante (branches, feuilles) ou morte (aiguilles, arbres morts sur pied), infrastructures humaines implantées en zone forestière). Le risque de feu est plus lié à l'état de la forêt (sécheresse, disposition des différentes strates, état d'entretien, densité, relief, teneur en eau,...) qu'aux essences elles-mêmes (chênes, conifères,...) ;
- une source externe de chaleur (flamme ou étincelle) : dans la majorité des incendies, les origines sont anthropiques (imprudence, accident, malveillance) ;
- de l'oxygène, nécessaire pour alimenter le feu : le vent accélère la progression des flammes, assèche les sols et les végétaux.

Selon le type de combustible, les conditions environnantes et le type de facteur à l'origine du déclenchement (naturel ou humain), l'éclosion d'un feu peut être très soudaine ou couvrir plusieurs jours. L'inflammabilité des végétaux est leur propriété à s'enflammer lorsqu'ils sont exposés à une source de chaleur. Elle varie fortement en fonction de la période de l'année, des conditions climatiques, de l'état de la végétation et de l'intervention humaine.

3.6.3 Les différents types de feux

Une fois éclo, un feu peut prendre différentes formes, chacune étant conditionnée par les caractéristiques de la végétation et les conditions climatiques (principalement la force et la direction du vent).

On distingue :

- les feux de sol, qui brûlent la matière organique contenue dans la litière, l'humus ou les tourbières. Alimentés par incandescence avec combustion, leur vitesse de propagation est faible ;
- les feux de surface, qui brûlent les strates basses de la végétation, c'est-à-dire la partie supérieure de la litière, la strate herbacée et les ligneux bas. Ils se propagent en général par rayonnement et affectent la garrigue ou les landes ;
- les feux de cimes, qui brûlent la partie supérieure des arbres (ligneux hauts) et forment une couronne de feu. Ils libèrent en général de grandes quantités d'énergie et leur vitesse de propagation est très élevée. Ils sont d'autant plus intenses et difficiles à contrôler que le vent est fort et le combustible sec.

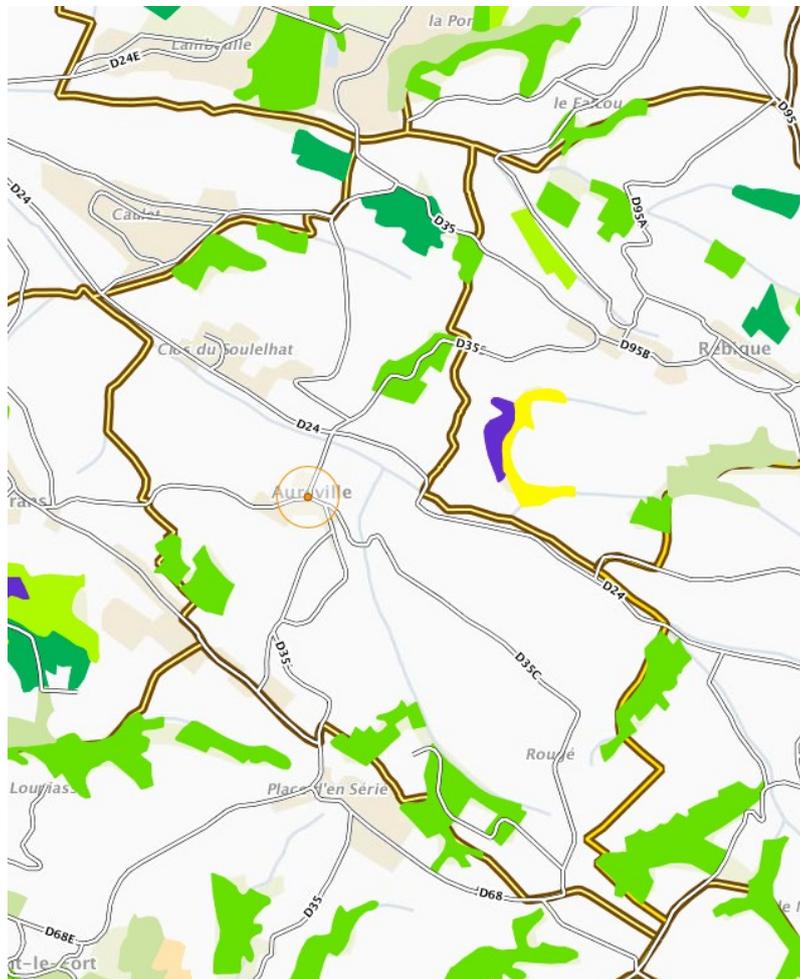
Ces trois types de feu peuvent se produire simultanément sur une même zone.

3.6.4 Quels sont les risques dans la commune ?

La commune n'a pas de grandes étendues de bois.

Les surfaces de bois isolées ne contiennent pas de résineux et sont à quelques exceptions près éloignées des populations.

Cartographie des zones boisées de la commune d'Aureville :



Historique :

- Pas de feu de bois recensé, seul un feu de chaume constaté dans les 50 dernières années.

3.6.5 Quelles sont les mesures prises dans la commune ?

Des bornes d'incendies sont réparties dans les zones habitées et entretenues conformément à la réglementation (voir plan en annexe).

3.6.6 Que doit faire l'individu ?

AVANT

- Repérer les chemins d'évacuation, les abris ;
- prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels);
- débroussailler ;
- vérifier l'état des fermetures, portes et volets, toiture.

PENDANT

Si l'on est témoin d'un départ de feu :

- informer les pompiers le plus vite et le plus précisément possible ;
- si possible attaquer le feu ;
- dans la nature, s'éloigner dos au vent ;

Si l'on est surpris par le front de feu :

- respirer à travers un linge humide;
- à pied, rechercher un écran (rocher, mur...);
- en voiture, ne pas sortir;

Dans un bâtiment ;

- ouvrir le portail du terrain;
- fermer et arroser volets, portes et fenêtres ;
- fermer les bouteilles de gaz ;
- occulter les aérations avec des linges humides ;

APRES

Éteindre les foyers résiduels

OU S'INFORMER ?

DDT

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt

Service Départemental d'Incendie et de Secours

Office National des Forêts

Préfecture – SIRACEDPC

3.7 RISQUES METEOROLOGIQUES – VENT VIOLENT, ORAGES, NEIGE-VERGLAS



3.7.1 Qu'est-ce que le risque météorologique ?

Les phénomènes météorologiques peuvent entraîner des dangers pour la population. Toutes les communes sont potentiellement exposées aux risques météorologiques. Ces risques ont une intensité et une fréquence variables.

3.7.2 Comment se manifeste-t-ils ?

Les vents :

Le vent est un déplacement de l'air représenté par une direction (celle d'où vient le vent) et une vitesse. Un vent est estimé violent donc dangereux lorsque sa vitesse atteint 80 km/h en vent moyen et 100 km/h en rafale à l'intérieur des terres. Les vents forts ont plusieurs origines : les tempêtes, les orages, les trombes et tornades, les phénomènes cycloniques.

Les orages :

Un orage est un phénomène atmosphérique caractérisé par un éclair et un coup de tonnerre. Il est toujours lié à la présence d'un nuage de type cumulonimbus et est souvent accompagné par un ensemble de phénomènes violents : rafales de vent, pluies intenses, parfois grêle, trombe et tornade. La foudre (décharge électrique) est le nom donné à un éclair lorsqu'il touche le sol.

La Neige-Verglas :

La neige est une précipitation solide qui tombe d'un nuage et atteint le sol lorsque la température de l'air est négative ou voisine de 0°C. Le verglas est lié à une précipitation : c'est un dépôt de glace compacte provenant d'une pluie ou bruine qui se congèle en entrant en contact avec le sol.

3.7.3 Quels sont les risques dans la commune ?

La commune d'Aureville est soumise à des vents importants de manière régulière pouvant intervenir en toute saison. Des orages violents peuvent se produire durant la période estivale. Et durant l'hiver, des épisodes neigeux sont possibles avec des coupures de route pouvant bloquer la circulation de quelques heures à quelques jours dans certaines parties isolées de la commune.

Les principales conséquences sont :

- Les chutes d'arbres au niveau des voies d'accès, près des habitations ou sur les chemins de randonnée
- Les coupures d'électricité
- Les projections d'objets.

Le pin parasol centenaire au lieu-dit en Condat n'a pas résisté à la tempête KLAUS du 23 Janvier 2009.



3.7.4 Quelles sont les mesures prises dans la commune ?

Suivi de la vigilance météorologique. Cette procédure se traduit sous la forme de cartes de vigilance grand public, élaborées deux fois par jour - 6h et 16h - qui informent si un danger peut toucher le département dans les 24 heures; ces cartes prévoient quatre niveaux :

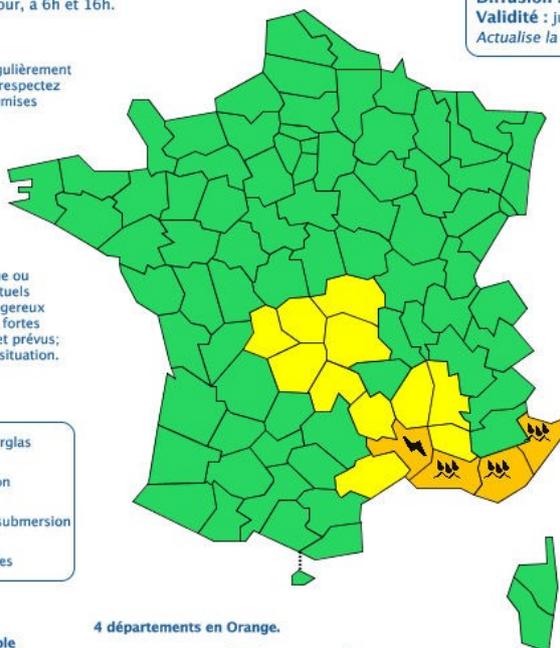
Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

- **Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.
- **Soyez très vigilant**, des phénomènes dangereux sont prévus; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.
- **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex : mistral, orage d'été, montée des eaux, fortes vagues submergeant le littoral) sont en effet prévus; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.
- **Pas de vigilance particulière.**

 Vent violent	 Neige-verglas
 Pluie-Inondation	 Inondation
 Orages	 Vagues-submersion
 Grand Froid	 Avalanches

Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau de prévision des crues du Ministère du Développement durable



Diffusion : le mardi 25 novembre 2014 à 10h09
Validité : jusqu'au mercredi 26 novembre 2014 à 06h00
 Actualise la carte du mardi 25 novembre 2014 à 06h00

Episode pluvio-orageux localement intense du Gard aux Alpes Maritimes. Crue en cours sur l'Argens-aval. Risque de crue sur le Gapeau.

Consultez le **bulletin national** et/ou les **bulletins régionaux**

Conseils des pouvoirs publics :
 Orages/Orange – Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques. – A l'approche d'un orage, mettez en sécurité vos biens et abritez-vous hors des zones boisées.
 Crues/Orange – Respectez les déviations mises en place. – Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée. – Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux. Précipitations/Orange – Renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement ou toute autre activité extérieure. – Renseignez-vous sur les conditions de circulation.

4 départements en Orange.

METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance

Copyright Météo-France

Les niveaux de vigilance vert et jaune n'appellent aucune réaction en terme d'alerte publique, la couleur jaune devant toutefois attirer l'attention des personnes pratiquant une activité sportive ou professionnelle exposée au risque météorologique.

En cas de vigilance orange ou rouge, la préfecture alerte les élus par téléphone, ceux-ci informent la population par mail et au travers du site internet de la commune.

La commune a un plan annuel d'élagage des arbres situés sur le domaine communal.

Les panneaux d'affichage relatif aux chemins de randonnées et au parc château sensibilisent les citoyens à ce risque météorologique photos (ci-contre).



3.7.5 Que doit faire l'individu ?

AVANT

- Rentrer les objets susceptibles d'être emportés,
- Vérifier le bon arrimage au sol des objets (trampoline, ...)
- Gagner un abri en dur,
- Fermer portes et volets,
- Rentrer les bêtes et le matériel,
- Arrêter les chantiers, rassembler le personnel, mettre les grues en girouette.

PENDANT

- Ne pas sortir,
- Écouter la radio (prévoir une alimentation par piles en cas de coupure d'électricité), s'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités,
- Débrancher les appareils électriques et les antennes,
- Se déplacer le moins possible,
- Ne pas téléphoner.

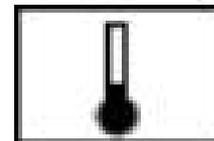
APRES

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment),
- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre,
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.

OU S'INFORMER ?

- Carte de vigilance de METEO France
- Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Préfecture – SIRACEDPC

3.8 RISQUES METEOROLOGIQUES – GRAND FROID



3.8.1 Qu'est-ce qu'un " grand froid " ?

C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée.

Le grand froid, comme la canicule, constitue un danger pour la santé de tous.

En France métropolitaine, les températures les plus basses de l'hiver surviennent habituellement en janvier sur l'ensemble du pays. Mais des épisodes précoces (en décembre) ou tardifs (en mars ou en avril) sont également possibles.

Depuis novembre 2004, la carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de grand froid.

3.8.2 Quelles sont les conséquences ?

Le grand froid diminue, souvent insidieusement, les capacités de résistance de l'organisme. Comme la canicule, le grand froid peut tuer indirectement en aggravant des pathologies déjà présentes.

Le froid affecte différemment chaque personne, selon qu'elle vit en ville ou à la montagne, au nord ou au sud de la France. Les risques sanitaires sont cependant accrus pour toutes les personnes fragiles (personnes âgées, nourrissons, convalescents) ou atteintes de maladies respiratoires ou cardiaques.

Les personnes en bonne santé peuvent également éprouver les conséquences du froid, notamment celles qui exercent un métier en extérieur (agents de la circulation, travaux du bâtiment, conducteurs de bus, chauffeurs de taxi...).

Les conséquences les plus graves

Une hypothermie ou des engelures doivent être signalés aux secours dès que possible.

L'hypothermie

Lorsque la température du corps descend en dessous de 35°C, les fonctions vitales sont en danger. Difficile à détecter dès le début, l'hypothermie touche d'abord les plus fragiles : personnes âgées ou sous traitement médicamenteux, nourrissons. Les premiers symptômes sont :

- une prononciation saccadée
- une difficulté à marcher
- une perte de jugement, puis confusion mentale
- une perte de coordination des membres
- un engourdissement progressif
- une perte de connaissance, puis un coma

Les engelures

Ces gelures superficielles de la peau doivent être traitées rapidement avant de dégénérer en gelures. La peau se colore en blanc ou en jaune-gris et devient anormalement ferme ou malléable. On ressent un léger engourdissement, mais pas de douleur dans cette zone. Non traitées, les tissus atteints deviennent noirs et peuvent se briser en cas de contact.

3.8.3 Quels sont les risques grand froid dans la commune

Le risque grand froid peut survenir en janvier ou février généralement et peut avoir comme impact un risque lié à l'état des routes : enneigement, verglas.

Les impacts peuvent être : coupures d'électricité, gel des canalisations (dégâts des eaux lors du dégel), risques d'accidents liés au verglas (véhicules, chutes, ...).

3.8.4 Quelles sont les mesures prises par la commune ?

La commune a constitué une liste des personnes âgées ou des personnes mal logées pour pouvoir les contacter si nécessaire (voir Annexe).

3.8.5 Quels sont les bons comportements ?

- Eviter les expositions prolongées au froid et au vent.
- Eviter les sorties le soir et la nuit.
- Se protéger des courants d'air et des chocs thermiques brusques.
- S'habiller chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, se couvrir la tête les mains ; ne pas garder de vêtements humides. De retour à l'intérieur, s'alimenter convenablement et prendre une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée.

Attention aux moyens utilisés pour se chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu ; ne jamais utiliser des cuisinières, braséros, etc. pour se chauffer. Ne pas boucher les entrées d'air de son logement.

Par ailleurs, aérer le logement quelques minutes même en hiver. Eviter les efforts brusques. Si vous devez prendre la route, s'informer de l'état des routes. En cas de neige ou au verglas, ne prendre son véhicule qu'en cas d'obligation forte. En tout cas, emmener des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, ses médicaments habituels, son téléphone portable chargé. Pour les personnes sensibles ou fragilisées : rester en contact avec son médecin, éviter un isolement prolongé.

Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenir le " 115 ".

Pour en savoir plus, consultez les sites :

<http://www.sante.gouv.fr>

<http://www.invs.sante.fr>

<http://www.bison-fute.equipement.gouv.fr> pour les conditions de circulation.

3.9 RISQUE METEOROLOGIQUE – CANICULE

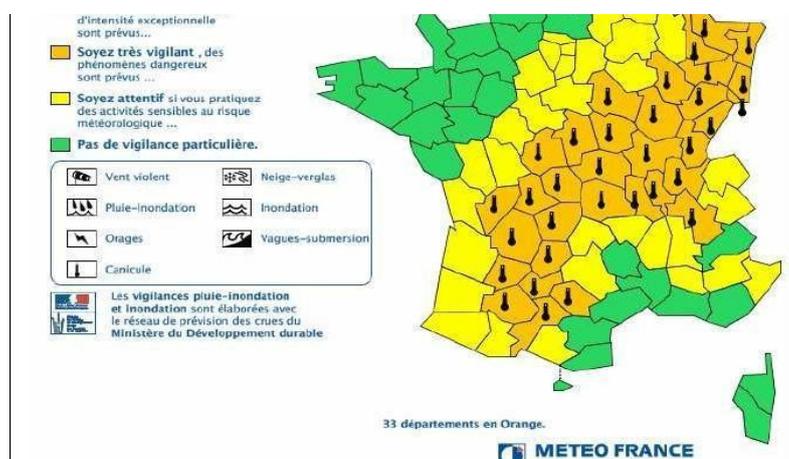
3.9.1 Qu'est-ce qu'une canicule ?

Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

La canicule, comme le grand froid, constitue un danger pour la santé de tous.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin. Des jours de fortes chaleurs peuvent survenir en dehors de cette période. Toutefois avant le 15 juin ou après le 15 août, les journées chaudes ne méritent que très rarement le qualificatif de "canicule". Les nuits sont alors suffisamment longues pour que la température baisse bien avant l'aube.

Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de canicule.



Pour identifier une canicule, Météo France, en

lien avec l'InVS (surveillance et alerte basées sur les données sanitaires), s'appuie en particulier sur les Indicateurs Bio Météorologiques (IBM), qui correspondent aux moyennes sur 3 jours consécutifs des températures minimales (IBM min), celles de la nuit, et maximales (IBM max), celles du jour.

Des seuils d'alerte départementaux ont été définis pour ces indicateurs, et sont réévalués régulièrement.

Pour la Haute-Garonne, ces seuils d'alerte sont :

- Pour les IBM min : 21°
- Pour les IBM max : 36°

La probabilité de dépassement simultané des seuils d'alerte départementaux par les IBM min et les IBM max sur 3 jours consécutifs constitue le critère de base pour choisir la couleur de la carte de vigilance météorologique.

3.9.2 Quels sont les dangers et les conséquences

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de trois jours.

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, personnes atteintes d'une maladie chronique, nourrissons,

etc.) sont particulièrement vulnérables. Lors d'une canicule, elles risquent une déshydratation, l'aggravation de leur maladie chronique ou encore un coup de chaleur.

Les personnes en bonne santé (notamment les sportifs et travailleurs manuels exposés à la chaleur) ne sont cependant pas à l'abri si elles ne respectent pas quelques précautions élémentaires.

Les conséquences les plus graves

La déshydratation

Les symptômes de la déshydratation qui doivent vous alerter :

- des crampes musculaires aux bras, aux jambes, au ventre
- un épuisement qui se traduit par des étourdissements, une faiblesse, une tendance inhabituelle à l'insomnie.

Le coup de chaleur

Il doit être signalé aux secours dès que possible.

Le coup de chaleur (ou hyperthermie) survient lorsque le corps n'arrive plus à contrôler sa température qui augmente alors rapidement. On peut le repérer par :

- une agressivité inhabituelle
- une peau chaude, rouge et sèche
- des maux de tête, des nausées, des somnolences et une soif intense
- une confusion, des convulsions et une perte de connaissance

3.9.3 Quels sont les risques canicule dans la commune

Le risque canicule peut survenir en juillet – août.

3.9.4 Quelles sont les mesures prises par la commune ?

- La commune a constitué une liste des personnes âgées afin de pouvoir les contacter si nécessaire
- En cas de canicule, une information est diffusée sur le site de la mairie et une alerte canicule est transmise par mail aux habitants inscrits auprès de la mairie.

3.9.5 Quels sont les bons comportements ?

En cas de malaise ou de troubles du comportement, appeler un médecin. Si besoin d'aide appeler la mairie.

Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage prendre de leurs nouvelles ou leur rendre leur visite deux fois par jour. Les accompagner dans un endroit frais.

Pendant la journée, fermer volets, rideaux et fenêtres. Aérer la nuit

Utiliser ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayer de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour.

Se mouiller le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.

Boire beaucoup d'eau plusieurs fois par jour si vous êtes un adulte ou un enfant, et environ 1.5L d'eau par jour si vous êtes une personne âgée et manger normalement.

Continuer à manger normalement.

Ne pas sortir pas aux heures les plus chaudes (11h-21h).

Si vous devez sortir, porter un chapeau et des vêtements légers Limiter les activités physiques.

Pour en savoir plus, consulter le site <http://www.sante.gouv.fr/>



3.10 LE RISQUE NUCLEAIRE

3.10.1 Qu'est-ce que le risque nucléaire ?

Un accident dans une centrale nucléaire peut engendrer des retombées radioactives transportées par le vent. Suivant les niveaux d'exposition, plusieurs actions peuvent être prescrites aux personnes susceptibles d'être exposées au risque radiologique (mise à l'abri, évacuation, restrictions de consommation d'eau et d'aliments, distribution de comprimés d'iode stable,..).

3.10.2 Quel est le risque nucléaire dans la commune ?

La commune n'est pas directement soumise aux effets directs d'un accident nucléaire (irradiations), car elle est située à plus de 100 Km de la centrale nucléaire la plus proche (Golfech). Des retombées radioactives peuvent néanmoins survenir et contenir de l'iode radioactif qui peut se fixer sur la glande thyroïde et augmenter le risque de cancer de cet organe. La prise de comprimés d'iodure de potassium stable protège efficacement la thyroïde par saturation, en empêchant l'iode radioactif de s'y concentrer : la thyroïde est alors préservée.

3.10.3 Quelles sont les mesures prises par la commune ?

Un Plan Particulier de Mise en Sécurité PPMS est réactualisé au niveau de l'école avec szq exercices de confinement périodique.

- Fiches consignes établies à l'attention des élèves
- Fiches consignes établies à l'attention des parents.

Le dispositif de stockage et de distribution des comprimés d'iode défini par la préfecture (émis le 26/08/2013) est mis à la disposition de l'équipe opérationnelle du PCS.

3.10.4 Que doit faire la population ?

AVANT

- Connaître les risques, les consignes de sauvegarde et le signal d'alerte.

PENDANT

- Se confiner : boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aération, cheminées, ...)
- S'éloigner des portes et fenêtres
- Ecouter la radio et suivre les instructions
- Ne pas fumer
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Ne pas téléphoner pour ne pas saturer les lignes

APRES

- Ne consommer ni fruits, ni légumes, ni eau du robinet sans l'aval des autorités
- Suivre les instructions des autorités en ce qui concerne la distribution de comprimé d'iode stable

3.11 LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



3.11.1 Qu'est-ce que le TMD ?

Le risque transport de marchandises dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisation.

Il est à noter que le risque lié aux canalisations est un risque fixe (à rapprocher des risques liés aux installations classées) alors que celui lié aux transports modaux (routiers, ferroviaires et fluviaux) est un risque mobile par nature et couvert par un régime réglementaire totalement différent.

1.1.1 Quel est le risque TMD dans la commune ?

La commune n'est pas traversée par des canalisations.

1.1.2 Quelles sont les mesures prises par la commune ?

Aucune disposition particulière n'a été prise par la commune.

1.1.3 Que doit faire la population ?

AVANT

- Connaître les risques, les consignes de sauvegarde et le signal d'alerte.

PENDANT

- Se confiner : boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aération, cheminées, ...)
- S'éloigner des portes et fenêtres
- Ecouter la radio et suivre les instructions
- Ne pas fumer
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Ne pas téléphoner pour ne pas saturer les lignes

APRES

- Ne consommer ni fruits, ni légumes, ni eau du robinet sans l'aval des autorités
- Suivre les instructions des autorités.

2 DISPOSITIF COMMUNAL D'ALERTE

- Le maire reçoit les informations d'alerte par la préfecture et par Météo France.
- Les alertes sont affichées et mise à jour en temps réel sur le site internet de la commune : <http://www.aureville.fr>
- L'alerte est relayée à tous les élus (les coordonnées de l'ensemble des élus sont en Annexe du PCS : Membres du Conseil Municipal).
- L'alerte de la population est mise en place par zones (voir plan page 6) par les élus (chaque zone est affectée à un référent élu ayant la connaissance des quartiers selon la liste en annexe) :
 - Distribution dans les boites à lettres dans les 11 circuits de distribution par quartier pour information.
 - Alerte porte à porte si nécessaire.
- Une alerte plus spécifique est mise en place pour les personnes isolées ou à risque pour les informer par téléphone ou en se déplaçant à leur domicile (plan canicule, plan grand froid).
- La municipalité travaille à la mise en place d'un système d'abonnement aux alertes et aux informations par une inscription sur le site internet. Ceci pourra permettre une alerte par e-mail ou par SMS.

3 DISPOSITIF COMMUNAL D'ACTION

Le dispositif communal d'action est déclenché par le maire (ou un des adjoints en cas d'absence). Le poste de commandement communal est à la Mairie d'Aureville, salle de la mairie et du conseil municipal.

Moyens techniques (hors zone inondable)

- 2 ordinateurs reliés à internet
- 1 photocopieur
- 1 téléphone avec 4 lignes simultanées partagées avec l'école.
- Moyens d'accès aux différents bâtiments recevant du public (passes)
- 1 défibrillateur
- Plan de la commune en grand format, plan des axes routiers en version imprimée et en version numérique
- Les listes de distribution par zone
- Lampe et piles, radio à piles
- Des stocks de boissons dans une salle contiguë (gérée par comité des fêtes).
- 5 exemplaires imprimés du PCS

Les fiches suivantes décrivent la répartition des tâches entre les personnes intervenant dans le plan communal d'action.

Fiche Maire – Directeur des Opérations de Secours (DOS)

- Déclenche le PCS après évaluation de la situation ou sur demande du préfet
- Dirige les actions de son équipe municipale
- Décide des actions à mener
- Valide les propositions du Commandant des Opérations de Secours (COS)
- S'assure que l'ensemble de la population concernée soit bien alerté
- Communique avec la population et les médias
- Renseigne les autorités
- Mobilise les moyens publics et privés, si nécessaires par voie de réquisition
- Prend les mesures administratives nécessaires sous forme d'arrêté

Fiche Coordinateur des moyens et des actions

- S'assure de la mise en place du dispositif
- Est en lien permanent avec le DOS et se tient informé des décisions prises
- Anime la cellule de crise communale (PCC)
- Veille à ce que les actions décidées par le DOS soient réalisées et transmet les ordres au terrain
- Centralise les comptes-rendus et les demandes provenant du terrain
- Élabore le point de situation
- Fait remonter les informations à la préfecture (ou COD si activé)
- Prépare les demandes de réquisition ou les arrêtés d'interdiction

Fiche Responsable Alerte de la population

- Dirige et organise sur le terrain les équipes assurant l'alerte (générale ou spécifique) de la population
- Rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'état d'avancement de l'alerte et des difficultés rencontrées
- En cas d'évacuation, indique à la population le lieu d'accueil mis en place ou demande à la cellule de crise communale des moyens pour assurer l'évacuation

Fiche Responsable Soutien des populations

- Est chargé de la mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement
- Rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'ouverture du ou des centres et des difficultés rencontrées
- Demande l'appui des associations agréées de sécurité civile ou de la réserve communale de sécurité civile si elle existe
- Demande à la cellule de crise communale ou au responsable logistique les moyens matériels nécessaires pour faire fonctionner le centre d'accueil et de regroupement
- Transmet régulièrement à la cellule de crise communale la liste des personnes accueillies sur le ou les centres
- Évalue le nombre de repas à distribuer et en fait la demande à la cellule de crise communale

Fiche Responsable Logistique

- Met à disposition du DOS et du coordinateur des actions et des moyens ou des autres responsables les matériels recensés et nécessaires au bon déroulement des actions
- Anime sur le terrain les équipes chargées de la mise en place des matériels
- Prend contact avec les détenteurs / propriétaires pour honorer les demandes
- Fait acheminer le matériel
- En relation avec la cellule de crise communale, tient à jour la liste des matériels utilisés, empruntés ou réquisitionnés
- Ferme les voies et met en place les déviations

Fiche secrétariat

- Appelle les différents responsables, membres du conseil municipal et personnes ressource
- Prépare la cellule de crise (matériel de bureau – postes téléphoniques - Ordinateurs)
- Assure l'accueil téléphonique
- Ouvre dès le début de la crise ou de l'événement la main courante
- Assiste le coordinateur des moyens et des actions

4 DISPOSITIFS D'EVACUATION ET DE SECURISATION

Pour la sécurisation, la commune peut disposer de :

- un stock de 10 barrières entreposées derrière l'école
- de matériel pour le signalement de zones de danger (ruban de signalisation, quelques panneaux routiers) dans l'atelier communal
- De barrières et de panneaux supplémentaires en relation avec le SICOVAL ou les communes limitrophes : Lacroix-Falgarde, Rebigue, Corronsac.

Pour l'évacuation ou le dégagement, la commune peut disposer de :

- un tracteur communal équipé d'une remorque dans l'atelier
- en cas de nécessité, il est possible de disposer de moyens plus importants en faisant appel aux agriculteurs et/ ou artisans de la commune (liste en annexe) dont une dépanneuse.
- Patrouilles fournissant les consignes en cas de danger auprès du SICOVAL
- En cas de nécessité, un bus de la société TESTE qui stationne généralement sur la commune pourrait être utilisé

5 DISPOSITIF D'ACCUEIL DE LA POPULATION

La salle polyvalente de 120 m² avec un espace cuisine de 25 m², d'une capacité de 120 personnes permet d'accueillir les personnes en difficulté (plan en annexe).

Elle dispose des équipements suivants :

30 tables de 2,20 m x 0,80 m

160 chaises.

2 réfrigérateurs

1 congélateur.

1 cuisinière.

En cas de nécessité, **la salle de restauration de l'école** d'une capacité de 60 personnes assises peut être mise à disposition avec les équipements suivants :

10 tables

50 chaises

1 four pour chauffer les plats

1 four à micro-ondes

1 réfrigérateur

1 congélateur

6 RECENCEMENT DES MOYENS MOBILISABLES SUR LA COMMUNE ET MODALITES DE MOBILISATION

La commune dispose d'un stock de sel pour traiter les accès prioritaires (école, mairie) en cas de grand froid.

MOYENS DISPONIBLES SUR LA COMMUNE

- 1 mini-tracteur
- 1 débroussailleuse
- 1 tronçonneuse
- 1 échelle
- Matériel/outils

Ces moyens sont gérés par l'agent communal faisant partie de la cellule opération terrain.

Si ces moyens ne suffisent pas, la commune peut faire appel aux services du SICOVAL :

- Services techniques : 05 62 24 29 00
- Numéro unique d'urgence eau/assainissement : 05 62 24 76 91 (accessible en dehors des heures ouvrables en semaine, et 24h / 24h les week-ends et jours fériés).

7 ANNUAIRE

Mairie :

Site internet: <http://www.aureville.fr/>

Téléphone: 05 61 76 30 29

Mail: mairie@aureville.fr

Ecole d'Aureville:

Directrice : Sylvie Baggio

Tél : 05 61 76 44 87

Mail : ecole.aureville@laposte.net

Ecole de Clermont le Fort :

Directrice : Sylvie Cassinet

Tél : 05 61 76 29 48

Mail : ce.0312023f@ac-toulouse.fr

Ecole de Goyrans :

Directeur : Philippe Gaffié

Tél : 05 61 76 39 44

COMMUNES VOISINES CONTIGUES

Communes		
Lacroix-Falgarde		05 61 76 24 95
Rebigue		05 61 76 31 38
Clermont le Fort		05 61 76 29 45
Goyrans		05 61 76 35 64
Corronsac		05 61 81 91 70
Espanes		05 61 81 97 12
Vigoulet-Auzil		05 61 75 60 19

NUMEROS D'URGENCE

Numéro spécifique en cas de crise

En fonction de la crise, les pouvoirs publics peuvent mettre à la disposition de la population un numéro d'appel permettant d'obtenir des informations comportementales et aux besoins personnalisés sur la crise en cours.

Les **numéros d'appel d'urgence** permettent de **joindre gratuitement les secours 24h/24**. Dans tous les cas, pour faciliter et accélérer le traitement de votre appel, **pensez à préciser ces 3 points** :

- **Qui je suis ?** Vous êtes victime, témoin,... Et donner un numéro de téléphone sur lequel vous restez joignable
- **Où je suis ?** Donnez l'adresse précise de l'endroit où les services doivent intervenir.
- **Pourquoi j'appelle ?** Précisez les motifs de votre appel.

N'oubliez pas de vous **exprimer clairement** auprès de votre interlocuteur. Le temps que vous passez au téléphone n'est jamais inutile, ne retard jamais l'intervention et permet la meilleure réponse à l'urgence pour laquelle vous l'appelez.

Enfin **écoutez attentivement les conseils** donnés sur la conduite à tenir avant l'arrivée des secours.

Votre comportement peut permettre de sauver une vie.

Acteurs				
Pompier	Ramonville	18		
Gendarmerie	Castanet	17		
Samu	Toulouse (Purpan)	15		
Urgences Européennes		112		Disponible dans toute l'union Européenne
GDF – Urgence Gaz		0 810 131 431		
EDF – Sécurité – Dépannage		0 810 131 333		
Centre Anti-Poison	Toulouse (Purpan)	05 61 77 74 47		
N° Urgence pou personnes sourdes ou malentendantes		114		Accessible par SMS 24/24
La Croix Rouge Française	Toulouse	05 61 99 24 69		

ADMINISTRATIONS ET RADIOS

Site Internet Météo France vigilance météorologique

<http://france.meteofrance.com/vigilance/>

Répondeur téléphonique non surtaxé de vigilance météorologique de Météo France : 05.67.22.95.00

Site Internet national de vigilance crues VIGICRUES (cartes de vigilance)

<http://www.vigicrues.gouv.fr/>

Répondeur téléphonique de la DREAL - PUBLIC : 0 820100 110

Administrations :

Préfecture de la Haute-Garonne 05 34 45 34 45

Sous-préfectures de la Haute-Garonne 05 34 46 38 08(Muret) et 05 61 94 67 67 (Saint-Gaudens)

Service météorologique de la Haute-Garonne 08 99 7102 31 Inspection Académique de la Haute-Garonne 05 61 1770 00

Equipements : DDT de la Haute-Garonne 05 62 71 75 00 (Villefranche-de-Lauragais)

E.D.F Haute-Garonne (Grand Toulouse) 05 34 61 26 05

Radios émettant les messages des autorités – Fréquences

France Inter	87.9
France Info	105.5
Sud Radio	101.4

Radio locales - Fréquences et n° téléphones

Altitude FM	93.5	05 61 71 90 00
Radio Montaillou		05 61 44 00 00
Radio Occitania	98.3	05 61 80 40 40
Radio Présence	97.9	05 62 48 63 00

8 ANNEXES

8.1 LISTE DES ENTREPRISES, ARTISANS, AGRICULTEURS

Entreprises et Artisans de la commune :

ambulant confection

M. et M^{me} CASSIGNOL

« Le village » Tél. : 05 61 76 40 25

menuiserie

SARL Roma S.F.H.

Services, fermeture et habitat.

Fournitures et pose de toutes vos menuiseries.

Tél. : 05 61 91 85 92 Mob. : 06 12 78 42 51

sophrologie

Sonia GUYONNET

Sophrologue Diplômée.

Groupes et séances individuelles

24 route d'Españès, Tél. : 05 77 51 94 46
Lieu-dit Escalette sso@cegetel.net

sage-femme

M^{me} France ROMAN

Chemin de la Marquemale Tél. : 05 61 76 95 90

esthétique

Sandrine, prothésiste ongulaire

Création d'ongles en gel et résine.

3 clos des pountils Mob. : 06 66 78 69 71

maçonnerie générale

EURL Condotta

« La Rivière » Tél. : 05 61 76 30 56

Contact : M. Joseph CONDOTTA

transports

SARL Sarda Frères

« La Rivière » Tél. : 05 61 76 31 70

Contact : MM. Gilles et Serge SARDA

rénovation

Deuxième Art

Extension rénovation, agencement de cuisine, salle de bains.

Contact : M. Albert MUNOZ Mob. : 06 18 33 23 89

produits pétroliers

SARL Mazout Midi-Pyrénées

« La Rivière » Tél. : 05 61 76 31 70

Contact : M. Gabriel SARDA

communication

SOPHIA Event Communication

Événement graphique

La culture au service de votre communication

Christine Bertrand et son équipe Tél. : 06 83 32 47 48

4, Souleihat 05 61 91 31 59

www.sophiaevent.com

restauration

Chef cuisinier à domicile

Repas de fête ou entre amis.

Mariage, baptême, anniversaire

15 chemin de l'Autan Tél. : 06 61 46 86 80

restauration

« En marge »

Une vision décalée et qualitative de la cuisine gastronomique. Un lien familial, où l'originalité sert la tradition,

où l'étonnement conforte le bien-être

Lieu-dit Birol Tél. : 05 61 53 07 24

1204 rte Lacroix-Falgarde

bois de chauffage - travaux

SARL Agri-Bois Occitan

SCEA Moumin

« Villatte » Tél. : 05 61 76 40 34

Contact : fax : 05 62 20 29 06

M. Jean-Marc MOUMIN agriboisocit@aol.com

maçonnerie, pisciniste

Ô Tour de la Maison

Conseil, études, rénovation et réalisation

Contact : M. Franc LAULAN Mob. : 06 24 98 62 52

Tél./Fax : 05 62 20 06 60 otourdelamaison@orange.fr

restauration

Lulu Cookcinelle

Buffets froids, plats mijotés, plateaux repas, etc.

1 les Mérigues Tél. : 06 21 31 26 97

lulu@cookcinelle.fr

mécanique générale

Garage Gabens

« Le village » Tél. : 05 61 76 30 21

conserverie

Conserverie artisanale de l'Ovalie

Canards : Foie gras, magrets (frais ou séchés),

confit, rillettes, fripons...

Porcs : saucisse fraîche, baticol, pâtés...

SALEIL Benoît : saleil.benoit@wanadoo.fr

tél. 06 89 84 67 35

8.2 LISTE DES MEDECINS, INFIRMIERS

- **[Docteur Thierry Boussineau](#)** (3,27 km) Médecin généraliste
1 Rue Elise Deroche, 31320 Pechbusque
Téléphone : 05 61 75 19 79
[Docteur Georges Donati](#) (3,27 km) Médecin généraliste
1 Rue Elise Deroche, 31320 Pechbusque
Téléphone : 05 61 75 19 79
- **[Docteur Véronique Fouassier](#)** (4,18 km) Médecin généraliste
30 centre-commercial Verte Campagne
31120 Lacroix Falgarde
Téléphone : 05 61 76 24 02
[Docteur Jean-Félix Marquette](#) (4,18 km) Médecin généraliste
2 centre-commercial Verte Campagne
31120 Lacroix Falgarde
Téléphone : 05 61 76 25 00
[Centre Médical des Docteurs Speiser-Pastre Brigitte Alende Sergeet Daube Nathalie](#) (4,95 km)
Médecine Générale
20 chemin Agriès
31860 Labarthe sur Lèze
Téléphone : 05 61 08 68 36
- **[Docteur Thérèse Lévy-Dott](#)** (5 km) Médecin généraliste
7 avenue D Occitanie
31320 Pechabou
Téléphone :
[Docteur Jean-Claude Courvoisier](#) (5 km) Médecin généraliste
12 lotissement Figeac
31810 Venerque
Téléphone : 05 62 11 59 70
[Docteur Philippe Perry-Spencer](#) (5 km) Médecin généraliste
27 avenue Lauragais
31320 Castanet Tolosan
Téléphone : 05 61 27 72 55
- **[Docteur Delphine Mathieu](#)** (5 km) Médecin généraliste
12 rue du 14 Juillet
31810 Venerque
Téléphone : 05 62 11 59 70
- **[Docteur Maxime Mattiuzzo](#)** (5 km) Médecin généraliste
12 rue du 14 Juillet
31810 Venerque
Téléphone : 05 62 11 59 70